

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 307

Artikel: La sécurité de l'emploi. Partie I, Refuser l'alternative du patronat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI.— I

Refuser l'alternative du patronat

A l'assemblée des XXII cantons, convoquée par la gauche lausannoise, le ministre des finances vaudois André Gavillet analysait la crise devant six cents personnes. Ce n'est pas une crise catastrophique, disait-il, car dans le bâtiment elle est plus structurelle et liée à la baisse de la démographie que conjoncturelle. Pourtant, après un quart de siècle de prospérité, le patronat n'a pas su préparer l'avenir : il a profité de l'argent à bon marché, de l'énergie à prix dérisoire, des autres matières premières souvent à des coûts misérables. C'est fini. Surtout il a engagé un million de travailleurs étrangers dont l'éducation et l'instruction n'avaient rien coûté au pays. C'est aussi fini.

La crise ? Pas pour tout le monde

L'employeur A débauche un contremaître à 2500 francs par mois, tout comme l'entrepreneur B. A engage le contremaître de B à 2000 francs et B en fait autant pour le contremaître de A. C'est ce que les économistes du bon bord, ravis de voir l'absentéisme diminuer, appellent la moralisation du travail ! (Des noms, des noms...).

L'entreprise X, non conventionnée, ferme du 23 décembre 1974 au 6 janvier 1975, sans payer de salaires, même pour les jours fériés légaux. En janvier, elle invite ses ouvriers à travailler une demi-heure de plus par jour, sans supplément de salaire. Le code pénal est muet...

L'entreprise Y congédie des travailleurs. Mais ses apprentis exécutent leur travail, et avec des heures supplémentaires. Au besoin, on recourt à Manpower.

Vous voulez d'autres exemples ? Vous en aurez. Mais ne nous dites pas que c'est bien fait sous prétexte que certains travailleurs ont fait preuve d'arrogance, au temps du plein emploi. Aux qua-

lités qu'on exige d'un employé, dirait Beaumarchais, il y a bien peu de patrons qui pourraient servir.

Nous sommes tous coupables

Aux soixante mille étrangers qui ne reviendront pas cette année, en particulier « saisonniers » s'ajoutent les quelque quinze mille Suisses qui timbrent ou ne timbrent pas à la Caisse d'assurance-chômage. Proportionnellement, est-ce que cela ne dépasse pas le taux de certains pays voisins, que nous considérons parfois avec hauteur ? Y en a point comme nous ?

Nous avons importé leur main-d'œuvre, peu coûteuse, souvent sans les familles, avec une belle inconscience. Nous exportons maintenant le chômage par leurs personnes, en sachant qu'ils ne retrouveront pas dans leur Méditerranée de quoi nourrir leur famille. Ainsi notre taux de chômage reste le plus dérisoire du monde. Oui, y en a point comme nous.

Quant à nos industries de pointe, elles vont disposer d'une main-d'œuvre entraînée, débauchée du bâtiment, des arts graphiques, de l'horlogerie. Assainissement de l'économie, encouragement aux entrepreneurs dynamiques, main-d'œuvre pas trop exigeante, dixit M. Kneschaurek. Et tout en douceur. Vraiment, y en a point comme nous.

Alors que faire ? L'autogestion ? ou plus modestement changer la loi sur le contrat de travail ? L'autogestion, c'est intéressant. Mais ça ne se prépare pas d'un coup. Et ça ne réussit pas toujours, ou bien l'on retourne au capitalisme, comme l'exemple yougoslave semble l'indiquer... Il s'agit donc de l'étudier et de la préparer soigneusement, avec toutes sortes de cautèles.

Alors la modification de la législation sur le contrat de travail ? Ce pauvre titre X^e du Code suisse des obligations, auquel on avait fait une toilette toute neuve pour 1972 ! Faut-il le réviser, allonger les délais de congé (bilatéralement ?), imposer des temps payés de formation ? Sans doute, mais au rythme des Chambres fédérales, cela ne va pas

si vite. Et le chômage, suivi de son cortège de souffrances, d'humiliations, de troubles sociaux et de menaces fascistes, est à la porte.

Le patronat offre l'alternative suivante :

- a) ne pas débaucher, mais baisser les salaires de tout le monde (de tout le monde, vraiment ?),
- b) maintenir les salaires, voire les ajuster partiellement à la hausse du coût de la vie, mais débaucher ceux qui sont de trop : les handicapés physiques et mentaux, les instables, ceux qui sont le moins rentables pour la production, enfin tous ceux qui ont plus besoin d'aide que tout le monde, et puis naturellement les fortes têtes, ceux qui rappellent l'existence des contrats collectifs ou des impératifs moraux. Il faut refuser de se laisser enfermer dans cette alternative, et chercher encore.

Deux solutions (qui ne s'excluent pas)

Quand il y a le feu, on appelle les pompiers. Il convient donc de reprendre de toute urgence la législation sur l'assurance-chômage.

Mais à plus longue échéance, il importe d'éviter une situation analogue. La prochaine fois, le volant des travailleurs étrangers, exportables à merci, n'existera plus. En conséquence, il faut dès maintenant explorer un modèle permettant à la fois de réduire les risques de chômage et d'assurer la mobilité de l'emploi. Cela, sans oublier les moyens à mettre en œuvre pour imposer ce modèle.

Nous reviendrons la semaine prochaine sur ces deux hypothèses.

Rendez-vous

Après le rendez-vous genevois (cf. DP 306), le rendez-vous lausannois : le groupe de travail vaudois de DP se réunit tous les mardis dès 18 h. 15 au « salon vert » du Café du Théâtre (av. du Théâtre 12) à Lausanne.
Avis aux amateurs, lecteurs et sympathisants.